



Communiqué

Le Monde et les intermittents : mise au point de la Fédération du Spectacle CGT.

- L'information - Société - Les médias et les mobilisations sociales - Le mouvement des intermittents du spectacle -



Date de mise en ligne : vendredi 15 août 2003

Description :

Titre d'Acrimed pour une « Mise au point de la Fédération CGT du Spectacle à propos des articles parus dans *Le Monde* du 5 Août sous la signature de Nicole Vulser ».

Copyright © Acrimed | Action Critique Médias - Tous droits réservés

« **Mise au point de la Fédération CGT du Spectacle à propos des articles parus dans *Le Monde* du 5 Août** sous la signature de Nicole Vulser ». (titre de l'article : *Acrimed*)

Le journal *Le Monde* a, dans son édition du 5 août 2003, édité deux articles à propos du conflit des intermittents du spectacle avec, pour cible, la Fédération CGT du Spectacle.

L'interview de son Secrétaire Général, Jean Voirin, a pour titre : " Je regrette " l'annulation du Festival d'Avignon.

En premier lieu, il convient de noter que cette interview n'a pas fait l'objet d'une quelconque relecture de l'intéressé. C'est à la demande de Nicole Vulser, que Jean Voirin l'a reçue voici quelques jours afin de présenter la Fédération CGT du Spectacle aux lecteurs du *Monde*. L'intitulé même du titre résume tout le papier de la journaliste. Il s'agit, en effet, pour elle de stigmatiser la CGT du Spectacle parce qu'elle serait « irresponsable » voire « gauchiste » ou « proche du PC ».

Rétablissons les faits :

Sur l'annulation du Festival d'Avignon, la journaliste a sorti de leur contexte les propos qui ont été tenus sur les conditions d'annulation du Festival. En premier lieu, il convient de rappeler que l'annulation du Festival n'a pas été décidée par la CGT mais par son directeur, Bernard Faivre d'Arcier. Nous avons, dès le 27 juin au matin, c'est à dire dès la signature du protocole d'accord par le MEDEF et 3 centrales syndicales minoritaires, déclaré que la signature de cet accord scélérat se traduirait par l'exclusion de 30 % des professionnels actuellement indemnisés. Nous ajoutons que le recours abusif à l'intermittence de l'emploi par certaines entreprises pourrait perdurer. Nous avons, en accord avec nos déclarations en tant qu'organisation syndicale, pris nos responsabilités et appelé à la grève reconductible à compter du 26 juin, (un appel à la grève avait été initié par notre Fédération le 11 juin). Nous dénonçons le comportement du MEDEF qui avait sciemment arrêté le calendrier (avant l'été) et avait " ficelé ", avant le 26 juin, cet accord.

Le mauvais scénario du MEDEF, de la CFDT puis du Gouvernement est aujourd'hui difficilement contestable. La grève a été votée par les salariés du Festival d'Avignon de la façon la plus démocratique. S'agirait-il pour ceux qui veulent dénaturer (voire plus) le mouvement de remettre purement et simplement en cause le droit de grève des artistes et techniciens du spectacle ?

Oui, nous sommes respectueux par nature des festivals et des spectacles qui sont, pour nous, des outils de travail.

Oui, nous sommes, artistes, réalisateurs, techniciens et ouvriers, respectueux du public. Ce n'est jamais de gaieté de coeur que nos professions votent la grève. Nous avons appelé à la grève à Avignon comme ailleurs et nous l'assumons pleinement car c'est le rôle d'une organisation syndicale digne de ce nom lorsqu'il s'agit des intérêts vitaux d'une ou plusieurs professions. Les salariés se sont déterminés. L'ampleur de ce mouvement en atteste. Le refus de l'agrément du protocole du 26 juin et de l'avenant du 8 juillet est quasi unanime.

Alors, quel procès d'intention veut-on nous faire ?

Oui, nous regrettons l'annulation du Festival d'Avignon et de tous les spectacles qui font suite à « l'accord bidonné » au sein de l'UNEDIC. Non, nous ne nous sommes pas suicidés comme certains (au demeurant, fort peu, nombreux l'ont déclaré). Nous avons pris nos responsabilités et organisé la riposte qui s'imposait.

Par ailleurs, les propos tenus sur un débordement de la CGT par la Fédération qui elle-même serait débordée par les coordinations sont là encore librement « interprétés ».

En effet, il a été rappelé à Nicole Vulser du *Monde*, la déclaration faite par Maryse Dumas au nom de la CGT sur France Inter quelques jours auparavant qui réaffirmait deux principes à savoir : la responsabilité des fédérations de l'industrie - en substance lorsqu'il s'agit du spectacle, de la Fédération CGT du Spectacle - et d'autre part, la nécessité de revoir les conditions de validation des accords.

Au mépris de la réalité, l'article pourrait laisser entendre que la Confédération est en désaccord avec la Fédération CGT du Spectacle. Maryse Dumas a déclaré sur France Inter exactement le contraire. Bernard Thibault, sur Europe 1 et dans le Monde, avait d'ailleurs, quelques semaines auparavant affirmé le contraire.

L'appréciation portée par Jean Voirin sur cette question a été tronquée, il fallait en fait lire « si Bernard Thibault avait dit : il faut que la Fédération du Spectacle y aille, on lui aurait tout aussitôt reproché de vouloir régler ses comptes avec la CFDT à propos des retraites », ce qui n'a pas été démenti par la journaliste du *Monde*.

Toute l'interview est en fait du même tonneau. On a sorti les propos de Jean Voirin de leur contexte et on lui fait dire tout et son contraire.

Quant au deuxième article, toujours signé Nicole Vulser et ayant pour titre « La CGT garde la main sur des secteurs clés de la culture », il s'agit là d'un papier qui n'honore pas son auteur.

En effet, elle omet sciemment de donner les derniers résultats des dernières élections professionnelles qui lui ont été remis lors de l'interview. Elle affirme, en haut de page, que « ses adhérents sont peu nombreux ». Elle laisse à penser que la Fédération CGT du Spectacle serait financée par des organismes ou associations para-gouvernementales. Enfin, et au mépris du mouvement revendicatif, elle se plaît à opposer notre Fédération et les coordinations qui ont en commun de refuser de la façon la plus ferme l'agrément au protocole du 26 juin et à son avenant du 8 juillet.

Que la « journaliste » du *Monde* soit rassurée. La Fédération CGT du Spectacle prend ses décisions dans ses instances élues démocratiquement. Elle s'opposera sans ménagement et avec tous les professionnels à tout agrément ministériel. Elle dénoncera et portera devant les tribunaux tous les tripatouillages des signataires qui sont en cours.

Si la raison ne l'emportait pas, c'est à dire le retrait de tout agrément, elle appellera à la poursuite de la mobilisation en particulier à la rentrée.